

Compte-rendu du CE du Siège

06 septembre 2016



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourcier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Luc Deléglise, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Christian Fruchard

CE Siège extraordinaire du 06 septembre 2016 (matinée)

Evolution de l'organisation de la direction de l'information de FTV, Info 2015 Phase 2. Service politique, infographie, secrétariat général, assistant des services politiques et médiathèque.

Fusion / convulsions

Comme cela avait été annoncé lors du CCE du 12 juillet, la **fusion des services politiques France 2 et France 3** qu'elle voulait à tout prix réaliser dans l'urgence pour couvrir les « primaires » et les campagnes électorales... est **repoussée au lendemain des élections** : "On ne veut pas perturber les services politiques en cette période de forte activité". "Le choix de reporter la fusion est un compromis" tente de positiver un Jérôme Cathala contrit.

Pourtant, dans le même temps, la direction maintient tous les déménagements prévus par la phase II d'Info 2015, y compris le déménagement de deux services politiques dans un bureau commun au 4^{ème} étage, côté France 3 ! M. Cathala peut ainsi reprendre son antienne préférée: "C'est un projet d'entreprise qui s'impose à tous"... Quant à Michel Field, il vient encore d'améliorer son record de temps de présence dans une instance en passant sous la barre des 5 minutes.

La CGT réaffirme son hostilité à la fusion des rédactions nationales. Non à la pensée unique ! Il faut préserver la pluralité de choix des citoyens-téléspectateurs.

Droit du travail & Conventions Collectives : la direction s'assoit dessus !

Les élu-e-s CGT sont revenu-e-s sur la pratique courante chez les journalistes de France 2 de ne prendre qu'un seul jour de repos quand ils sont de permanence le week-end, le deuxième jour étant payé.

Si on peut en comprendre

l'intérêt financier, on ne peut admettre que ce soit une exigence de la direction. L'accord collectif, de même que la CCNTJ sont clairs: « Chaque journaliste bénéficie d'un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs mais pas nécessairement placés en fin de semaine ». Pour rappel, l'accord collectif limite à 44 heures en moyenne la durée maximale hebdomadaire de travail des journalistes et, exige un suivi effectif et réel de leur activité.

De même la CGT a dénoncé le régime des permanences pour franceinfo: 2 semaines

d'affiliée, avec 1 seul jour de repos entre les 2. Les 2 jours de repos hebdomadaires ne sont pas une option, mais une obligation dans l'intérêt des salariés, pour préserver l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et la santé.

Comme toujours, la direction s'enferme dans le déni de la réalité: *“ nous respectons les accords, le repos hebdomadaire est respecté ”* même si tout le monde sait pertinemment que c'est faux !

CE Siège du 06 septembre 2016

Evolution de l'organisation de France 4

Selon Thiphaine de Ragueneil, directrice exécutive, cette réorganisation était rendue nécessaire par le départ de Boris Razon, ancien boss de la chaîne et des nouvelles écritures. Mme de Ragueneil veut, de plus, se conformer aux orientations fixées par Del-

phine Ernotte et recentrer la chaîne sur la jeunesse et la famille.

Deux pôles seront créés, l'un regroupant le divertissement, la musique, le magazine et le documentaire et l'autre pour la fiction, de façon à se concentrer sur ces genres et à “facili-

ter les relations avec les producteurs privés” (sic).

La diffusion en HD devrait se faire à partir du 3 novembre avec la bascule du CDE (France 4 puis France 2). Les effectifs de 24 salariés seront inchangés.

Charte informatique et règlement intérieur

Sous prétexte de protéger le réseau informatique contre les virus, la cybercriminalité, les attaques en tous genres, la

direction de FTV veut mettre en place un large système de surveillance des salariés : fichiers informatiques et cour-

riers électroniques sont considérés comme professionnels, « propriété de FTV qui peut y accéder librement » (page 4

de la [charte informatique](#)).

Qui à FTV peut « ouvrir » votre PC, selon quelle procédure, dans quel cadre, sous quels motifs ? Dans la charte informatique, que la direction veut appliquer unilatéralement, tout est flou et imprécis, laissant ouverte la porte à tous les abus. Pour la DRH et présidente du CE siège, selon ses déclarations devant les élu-e-s du personnel, tout supérieur hiérarchique peut demander à accéder à vos données informatiques, même à votre insu, sans avoir obligation de vous prévenir.

Même les mails mentionnés personnel ou privé dans leur titre et les fichiers nommés « documents personnels » peuvent être ouverts... mais seulement en votre présence (page 7). Maigre garantie !

La CGT s'est élevée contre

ce texte liberticide et disproportionné qui va bien au-delà des besoins de sécurisation des réseaux.

Cette charte pourra être utilisée à l'avenir pour contrôler, intimider, sanctionner tout salarié au bon vouloir de sa hiérarchie.

Dans sa frénésie de contrôle, la direction a un peu vite oublié que FTV est une entreprise de presse avec la nécessité de protéger les sources des journalistes, leurs dossiers, leurs échanges de mail. Elle a alors été obligée de reconnaître les lacunes de sa charte : *“ Il faudrait qu'on trouve quelque chose...on va créer un groupe de travail pour mettre en place un système particulier qui protège les données de journalistes ”* point barre. En attendant cet hypothétique « quelque chose » **les**

journalistes et salariés des rédactions sont exposés au risque d'intrusion dans leurs ordinateurs de manière débridée.

En dépit d'une motion votée à l'unanimité par les élu-e-s du CE et demandant le report de ce point en attendant les conclusions de ce groupe de travail, la direction a considéré que l'avis avait été rendu...

Le règlement intérieur a été rédigé dans le même esprit. Un exemple : « Aucune réunion ou assemblée ne peut se tenir dans l'établissement sans l'autorisation de l'employeur ». Vous avez dit atteinte aux libertés publiques ? Le projet va désormais remonter au niveau du CCE où les débats s'annoncent chauds.

Evolution de l'organisation du Centre de Diffusion et d'Echanges

Le 25 juillet dernier la recette (test d'acceptation) du CDE a été signée avec Sony et le système est réputé fonctionner. Les formations d'accompagnement à la maintenance et à l'exploitation sont en cours, la direction envisage une double diffusion en parallèle à partir du 10 octobre, puis la bascule le 3 novembre pour France 4 et le 6 décembre pour France 2.

Les élu-e-s CGT et Fo ont mis en évidence les conditions de travail des salariés de la vérification, fortement mis à contri-

bution pour sécuriser la diffusion des programmes. Plusieurs milliers de médias (7000) sont à vérifier et pour assurer la livraison dans les temps, la vérification se fait par échantillonnage, ce qui dégrade fortement les conditions de travail, entraîne des maux de tête et dénature l'exercice du métier.

M. Le Bras plaide sa bonne foi, affirme qu'il a cherché à améliorer l'ergonomie des outils et des lieux de travail, qu'il s'agit d'une re-vérification des médias. *“ Il y a une volonté de*

productivité, c'est vrai, mais avec les salariés, pas contre eux. ” Il va organiser rapidement une réunion avec les salarié-e-s concerné-e-s. Les élu-e-s seront particulièrement vigilant-e-s à l'aspect humain de ce dossier.

Plus généralement, le système montre encore des signes d'instabilité. Un certain nombre d'anomalies (une centaine) ne sont pas corrigées, liées aux nouveaux outils ou au déménagement du plateau, et quand on en corrige certaines, d'autres peuvent apparaître

ailleurs, mais M. Philbert l'assure : *“on ne prendra pas l'antenne en cas de risque majeur”* tout en soulignant

que ça poussait du côté des chaînes pour aller plus vite.

L'avis du CHSCT sera remis le 12 septembre et l'avis du CE

le 20 septembre.

Mise en place de la coordination des invités à la direction de l'information

La direction des rédactions nationales a décidé de regrouper les personnels en charge de la recherche des invités pour Soir 3, le 13 heures et Les 4 vérités : *“ il s'agit d'être plus efficaces, de regrouper nos forces, en mettant en commun les carnets*

d'adresses... de surveiller les équilibres politique, en veillant à l'équité et au pluralisme”»

Louables intentions, mais on peut aussi se demander si cette centralisation ne risque pas de faciliter, à l'avenir, un verrouillage dans le choix des invités par les éditions.

A noter à contrario que **le 20 heures échappe au dispositif**, peut-être pour ne pas se soumettre au respect « de l'équité et du pluralisme”.

Prochain CE les 20, 21 et 22 septembre. Les élu-e-s CGT ont critiqué des séances à rallonge (3 jours de CE !) qui ne font qu'épuiser les participants. Cela est d'autant plus absurde que le 22 septembre se tiendra un Comité de groupe auquel 7 élu-e-s du CE Sièges sont convoqué-e-s.

Bonjour la coordination des agendas !

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 7 septembre 2016

**Prochain CE :
20-21 et 22 septembre 2016**

CGT France télévisions Sièges
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr

D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition

<http://cgftvsiege.reference-syndicale.fr>
01.56.22.47.04